

→ Fiche animateur

Travailler par fortes chaleurs

Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et longues, et leurs effets sur la santé peuvent être graves. Travailler par forte chaleur augmente les risques d'accidents, de malaises, de baisse de concentration, et peut aller jusqu'au coup de chaleur, potentiellement mortel. Cette séance vise à rappeler les bons réflexes à adopter pour préserver la santé et la sécurité de tous.

1. Comprendre les risques

La chaleur excessive perturbe la régulation thermique du corps. Cela entraîne :

- **Déshydratation**, même sans sensation de soif.
- **Fatigue accrue**, pouvant provoquer une baisse de vigilance.

- **Risque de coup de chaleur**, dont les symptômes sont : peau sèche, maux de tête, vertiges, nausées, désorientation, voire perte de connaissance.
- **Altération des performances physiques et mentales**, favorisant les erreurs ou les accidents.

2. Les gestes de prévention essentiels

→ Hydratation :

- Boire un verre d'eau toutes les 15 à 20 minutes.
- Éviter les boissons sucrées, caféinées ou alcoolisées, qui accentuent la déshydratation.

→ Organisation du travail (conformément au décret du 27 mai 2025) :

- Adapter les horaires : commencer plus tôt, éviter les efforts entre 12h et 16h.
- Mettre en place des rotations d'équipes pour limiter l'exposition prolongée à la chaleur.
- Reporter les tâches physiquement exigeantes durant les pics de chaleur.

→ Tenue vestimentaire :

- Vêtements clairs, légers, amples et couvrants pour limiter l'exposition au soleil et faciliter l'évaporation de la sueur.
- Casquette ou chapeau en extérieur. Lunettes et crème solaire si nécessaire.

→ Aménagement des pauses :

- Augmenter la fréquence des pauses (toutes les heures si besoin).
- Prévoir des zones de repos ombragées ou climatisées
- Fournir un accès à de l'eau fraîche en continu (**obligation légale renforcée**).

→ Vigilance collective :

- Savoir reconnaître les signes d'un malaise chez soi ou chez un collègue : vertiges, propos incohérents, sueurs abondantes ou au contraire absence de transpiration, rougeurs ou pâleur.
- Agir rapidement : mettre la personne à l'ombre, l'hydrater, l'allonger légèrement sur le côté, appeler les secours immédiatement.

3. Responsabilité de l'entreprise et du manager

Depuis l'apparition du décret 27 Mai 2025, les employeurs ont une obligation renforcée :

- ✓ Informer et former les équipes à la gestion des fortes chaleurs.
- ✓ Adapter les plannings et reporter certaines activités si nécessaire.
- ✓ Mettre à disposition : eau en quantité suffisante, protections (ombre, ventilateurs), affichage des consignes.
- ✓ Actualiser le DUERP avec les risques liés aux fortes chaleurs.



[Voir le décret n° 2025-482 sur la protection des travailleurs par fortes chaleurs du 27 mai 2025 \(applicable au 1^{er} juillet 2025\)](#)

4. Conclusion à faire passer lors de l'échange

- La chaleur n'est pas qu'un inconfort : c'est un vrai risque professionnel.
- Boire, se reposer, adapter son rythme, c'est se protéger.
- Veiller les uns sur les autres, c'est éviter des drames.
- **Le cadre réglementaire nous y oblige désormais, mais c'est avant tout une question de responsabilité collective.**

Ressources :

- [Travail par fortes chaleurs en été \(INRS\)](#)
- [Affiches INRS prévention chaleur \(AA 842\)](#)
- [Santé Publique France – Plan canicule](#)
- [La gestion sanitaire des vagues de chaleurs \(ministère du travail\)](#)